

RSM Paris

26, rue Cambacérés
75008 Paris
S.A.S. au capital de € 9 641 850
792 111 783 R.C.S. Paris

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Paris

ERNST & YOUNG Audit

Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex
S.A.S. à capital variable
344 366 315 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

SEQUANS COMMUNICATIONS

Siège social : 15 boulevard Charles de Gaulle - 92700 COLOMBES
Société anonyme au capital de 2 514 088 euros

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2024

SEQUANS COMMUNICATIONS

Siège social : 15 boulevard Charles de Gaulle - 92700 COLOMBES

Société anonyme au capital de 2 514 088 euros

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2024

A l'assemblée générale de la société SEQUANS COMMUNICATIONS,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SEQUANS COMMUNICATIONS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Stock de matières premières et produits finis

Le paragraphe « Stock de matières premières et produits finis » de la note 2 « Principes, règles et méthodes comptables » de l'annexe des comptes annuels expose la méthode de comptabilisation des provisions pour dépréciation de stocks. Nos travaux ont consisté à examiner et à apprécier (i) les principales hypothèses utilisées par votre société notamment en matière d'évaluation de la valeur de réalisation attendue, ainsi que (ii) l'information donnée dans l'annexe des comptes annuels.

Chiffre d'affaires

Le paragraphe « Chiffre d'affaires » de la note 2 « Principes, règles et méthodes comptables » de l'annexe des comptes annuels expose les méthodes de comptabilisation du chiffre d'affaires. Nos travaux ont consisté à réaliser des tests sur un échantillon de contrats de services et de ventes de produits, à examiner et à apprécier (i) les principales hypothèses utilisées par votre société notamment dans le cadre de la mise en œuvre de la méthode de l'avancement, ainsi que (ii) l'information donnée dans l'annexe des comptes annuels.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du Code de Commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du Code de commerce.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris et à La Défense, le 12 juin 2025

Les commissaires aux comptes

RSM Paris

ERNST & YOUNG Audit

Clément PERROT

Frédéric MARTINEAU

Associé

Associé



SEQUANS COMMUNICATIONS SA

Comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024

Bilan

En Euros	Valeurs brutes	Amort. et provisions	Valeurs nettes 31/12/2024	Valeurs nettes 31/12/2023
ACTIF				
Frais d'établissements	—	—	—	—
Frais de développement	55.369.532	55.116.768	252.764	54.463.249
Logiciels, brevets, licences	27.092.336	22.451.765	4.640.571	3.188.033
Fonds commercial	—	—	—	—
Autres immobilisations incorporelles	—	—	—	—
Immobilisations incorporelles	82.461.868	77.568.533	4.893.335	57.651.282
Terrains	—	—	—	—
Installations techniques	24.378.039	22.592.241	1.785.798	2.431.710
Autres immobilisations corporelles	2.840.481	2.794.973	45.508	171.280
Immobilisations en-cours	—	—	—	—
Immobilisations corporelles	27.218.520	25.387.214	1.831.306	2.602.990
Titres de participation	44.724	—	44.724	44.724
Créances rattachées à des participations	930	—	930	720
Autres titres immobilisés	339.465	—	339.465	326.139
Prêts	—	—	—	—
Autres immobilisations financières	690.859	—	690.859	684.501
Immobilisations financières	1.075.978	—	1.075.978	1.056.084
Actif immobilisé	110.756.366	102.955.747	7.800.619	61.310.356
Matières premières	2.360.844	1.306.301	1.054.543	3.213.306
Produits finis	3.208.077	1.594.804	1.613.273	2.773.078
Stocks et en-cours	5.568.921	2.901.105	2.667.816	5.986.384
Avances et acomptes versés sur commande	970.052	—	970.052	216.454
Clients et comptes rattachés	5.842.953	1.968.832	3.874.121	7.953.045
Autres créances	20.054.261	—	20.054.261	5.995.241
Capital souscrit et appelé non versé	—	—	—	—
Dépôts à terme	51.022.962	—	51.022.962	6.805
Disponibilités	8.428.630	—	8.428.630	4.601.606
Actif circulant	91.887.779	4.869.937	87.017.842	24.759.535
Charges constatées d'avance	1.310.392	—	1.310.392	1.229.555
Frais d'émission d'emprunt à étaler	—	—	—	79.154
Ecart de conversion actif	623.950	—	623.950	2.882.675
Total actif	204.578.487	107.825.684	96.752.803	90.261.276
PASSIF				
Capital social			2.514.088	2.462.619
Primes d'émission			9.549.905	9.601.330
Réserve légale			—	—
Report à nouveau			(26.641.178)	—
Capital et réserves			(14.577.185)	12.063.949
Résultat de l'exercice			57.865.386	(26.641.178)
Subventions d'investissement			7.626.652	1.009.738
Capitaux propres			50.914.853	(13.567.491)
Avances conditionnées			2.027.091	2.290.377
Autres fonds propres			2.027.091	2.290.377
Provisions pour risques et charges			2.101.361	4.202.117
Provisions pour risques et charges			2.101.361	4.202.117
Emprunts et dettes financières divers			1.878.516	11.757.825
Emprunts obligataires convertibles			—	48.818.556
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			25.000	25.000
Dettes financières			1.903.516	60.601.381
Avances et acomptes reçus sur commande			3.032.053	3.131.884
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			5.438.345	11.603.263
Dettes fiscales et sociales			9.187.596	5.517.989
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			187.056	436.152
Autres dettes			13.090.737	12.249.145
Dettes d'exploitation			30.935.787	32.938.433
Produits constatés d'avance			8.271.507	2.790.902
Ecart de conversion passif			598.686	1.005.559
Total passif			96.752.803	90.261.276

Compte de résultat

En Euros	Exercice clos le 31/12/2024	Exercice clos le 31/12/2023
Ventes de marchandises	—	—
Production vendues : biens	11.089.500	7.480.969
Production vendues : services	22.740.241	23.287.770
Chiffre d'affaires	33.829.741	30.768.739
Production stockée	3.611.730	3.355.602
Production immobilisée	14.274.258	20.710.789
Subventions d'exploitation virées au résultat	1.741.383	1.660.065
Reprise de provisions et transfert de charges	2.485.798	1.075.066
Autres produits	171	—
Produits d'exploitation	55.943.081	57.570.261
Achats de matières premières	3.009.081	3.331.530
Variations de stocks de matières premières	6.682.900	5.227.061
Autres achats et charges externes	44.388.830	48.514.333
Impôts, taxes et versements assimilés	462.115	420.785
Salaires et traitements	15.340.833	14.091.269
Charges sociales	5.893.400	5.889.221
Dotations aux amortissements sur immobilisations	5.820.358	6.232.949
Dotations aux provisions sur immobilisations	51.562.878	669.482
Dotations aux provisions sur stocks	748.712	1.296.838
Dotations aux provisions clients	—	—
Dotations aux provisions pour risques et charges	875.804	239.268
Autres charges	615.177	270.295
Charges d'exploitation	135.400.090	86.183.031
Résultat d'exploitation	(79.457.009)	(28.612.770)
Produits financiers de participations	—	1.730.102
Intérêts et produits assimilés	—	—
Reprise de provisions et transfert de charges	2.882.675	4.882.815
Différence positive de change	5.280.557	880.326
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	787.951	162.016
Produits financiers	8.951.183	7.655.259
Dotations aux amortissements et provisions	623.950	2.882.675
Intérêts et charges assimilées	6.405.238	3.699.283
Différence négative de change	3.952.416	1.026.765
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	—	—
Charges financières	10.981.604	7.608.723
Résultat financier	(2.030.421)	46.536
Résultat courant avant impôt	(81.487.430)	(28.566.234)
Produits exceptionnels sur opérations en capital	159.604.611	126
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	16.483.558	—
Produits exceptionnels	54.092	57.388
Charges exceptionnelles	3.940.568	706.420
Résultat exceptionnel	139.234.577	(648.906)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	—	—
Impôt sur les bénéfices	(118.239)	(2.573.963)
Résultat net	57.865.386	(26.641.178)

Les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 16 avril 2025.

Ces états seront soumis à l'approbation des actionnaires de Sequans Communication S.A. lors de leur Assemblée générale annuelle, qui se tiendra le 30 juin 2025.

1. PRESENTATION DE LA SOCIETE ET NATURE DE L'ACTIVITE

Sequans Communications SA (« la Société ») est une société anonyme régie par les dispositions de la loi française. La Société est une entreprise technologique avec une présence mondiale qui développe et commercialise des solutions 4G/5G LTE et pour les applications sans fil haut débit. Les solutions de la Société incorporent des processeurs bande de base et des circuits de radiofréquence émetteur-récepteur intégrés à des techniques exclusives de traitement du signal, d'algorithmes et de piles logicielles.

La Société dont le siège social est situé au 15-55, boulevard Charles de Gaulle à Colombes (92) établit des comptes consolidés (consultables sur le site internet de la Société: <https://www.sequans.com>). Ces derniers comprennent les états financiers de Sequans Communications S.A. qui est la société mère du groupe, et de ses filiales au 31 décembre 2024.

2. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ont été préparés conformément aux règles et principes comptables généralement admis en France.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions générales comptables ont été appliquées selon le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels (Règlement ANC 2016-07 du 4 novembre 2016).

Les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2024 sont établis sur la base du principe de continuité de l'exploitation. Les prévisions de trésorerie internes de la Société, établies à partir des prévisions de ventes par produit et par client, font l'hypothèse d'une structure de coûts d'exploitation en diminution, de la libération du compte séquestre de \$10 millions lié à la transaction Qualcomm, de financements d'Etat au titre des programmes de recherche en cours et à venir. La Société prévoit d'être en mesure d'obtenir des financements supplémentaires grâce à un ou plusieurs accords de licence, partenariats commerciaux ou autres accords similaires possibles. Cependant, la Société ne peut garantir si ou quand de telles transactions auront lieu ou si elles se dérouleront à des conditions satisfaisantes. De plus, les prévisions de la Société sur les encaissements provenant des ventes pourraient être affectées négativement si les clients retardaient ou réduisaient leurs achats.

La Société ne sait pas et ne peut pas savoir si les incertitudes actuelles liées au climat géopolitique, qui se déroulent en ce moment, pourraient s'intensifier et entraîner des conditions économiques et de sécurité qui pourraient avoir des impacts importants sur les activités de la Société. De plus, les polices d'assurance de la Société n'incluent pas les faits de guerre d'une certaine nature et la Société ne sait pas comment ses assureurs seraient susceptibles de réagir en cas de perte présumée causée par des incertitudes géopolitiques.

Néanmoins, compte tenu de la situation de trésorerie et du bilan de la Société au 31 décembre 2024, et sur la base des réductions déjà réalisées sur les charges d'exploitation, la Société estime qu'elle disposera de ressources suffisantes pour répondre à ses besoins de trésorerie pour les douze prochains mois.

Il n'y a pas eu de changements de méthodes comptables ayant eu un impact significatif au cours de l'exercice.

Présentation des comptes

La monnaie de présentation des comptes de la Société est l'euro.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées lorsqu'il est probable que les avantages économiques futurs attribuables aux actifs iront à l'entreprise et que leur coût peut être évalué de façon fiable. Ces immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais directement attribuables à l'acquisition). Les amortissements, comptabilisés en charges d'exploitation, sont calculés suivant le mode linéaire en fonction des durées d'utilité estimées des actifs.

	Durées d'utilisation
• Logiciels et licences	1 à 5 ans

A la clôture, un test de dépréciation est réalisé dès lors qu'il existe un indice de perte de valeur. Dans ce cas, la valeur actuelle de l'actif, correspondant à la valeur la plus élevée de la valeur vénale ou de la valeur d'usage, est comparée à sa valeur nette comptable. Si la valeur actuelle devient inférieure à la valeur nette comptable, la moins-value latente est prise en compte par la constitution d'une dépréciation ou d'un amortissement exceptionnel.

• Frais de développement immobilisés

La Société a identifié au sein de l'ensemble de ses projets de recherche et développement ceux qui répondaient aux critères de capitalisation suivants :

- la faisabilité technique nécessaire à l'achèvement du développement,
- l'intention d'achever le développement,
- la capacité à utiliser ou à vendre le développement,
- les avantages économiques futurs probables,
- la disponibilité des ressources appropriées pour achever, utiliser ou vendre le développement,
- la capacité à évaluer de façon fiable les dépenses au cours du développement.

Les dépenses immobilisées incluent les frais de développement de la puce LTE catégorie 1 (Calliope 2), de la puce LTE NB-IoT (Monarch 2) et depuis 2021 les développements relatifs à la 5G. Les dépenses immobilisées incluent également les coûts de tests et le travail de qualification en vue de finaliser le produit en vente sur le réseau des opérateurs.

Les frais de développement capitalisés au cours de l'exercice 2024 se décomposent comme suit:

- €3.467.749 liés à la puce Calliope 2 (€3.313.300 en 2023), et
- €10.413.325 liés au développement des produits 5G (€17.066.159 en 2023).

Au cours de l'année 2024, la Société a pris la décision de suspendre indéfiniment le développement de la plateforme haut débit 5G en raison des coûts estimés pour achever ce développement. La société a jugé qu'une reprise du développement était hautement improbable et, par conséquent, la récupération des montants immobilisés au bilan a été considérée comme irrécupérable. En conséquence, la Société a comptabilisé une perte de valeur pour un montant total de €50.257.854 au bilan correspondant au montant total des coûts de développement immobilisés.

Pour l'exercice 2024, des coûts de tests et du travail de qualification en vue de finaliser le produit en vente sur le réseau des opérateurs ont été immobilisés pour un montant de €393.184 (€331.330 pour l'exercice 2023). La durée d'amortissement de ces frais est à rapprocher de la vie prévisionnelle du produit auquel ils se rattachent, soit une durée de 5 ans.

Frais de recherche et développement

Les frais de recherche sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus. Le montant global des frais de recherche et développement comptabilisés en charge au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024 s'élève à €10.677.791 (€26.882.372 pour l'exercice 2023).

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont des biens identifiables de nature durable détenus par l'entreprise pour être utilisés par elle ou loués à des tiers. Elles sont comptabilisées lorsqu'il est probable que les avantages économiques futurs attribuables à l'actif iront à l'entreprise et qu'elles peuvent être évaluées de façon fiable. Ces immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais directement attribuables à l'acquisition).

Les amortissements, comptabilisés en charges d'exploitation, sont calculés suivant le mode linéaire en fonction des durées d'utilité estimées des actifs :

	Durées d'utilisation
Installations techniques, matériel et outillage industriel	3 à 5 ans
Agencements et installations	6 ans ou date de fin de bail
Matériel de bureau et informatique	3 ans
Mobilier de bureau	5 ans

A la clôture, s'il existe un indice quelconque montrant qu'un actif a pu perdre notablement de sa valeur, il est procédé à un test de dépréciation. Dans ce cas, la valeur actuelle de l'actif, correspondant à la valeur la plus élevée de la valeur vénale ou de la valeur d'usage, est comparée à sa valeur nette comptable. Si la valeur actuelle devient inférieure à la valeur nette comptable, la moins-value latente est prise en compte par la constitution d'une dépréciation ou d'un amortissement exceptionnel.

Participations

Les titres de participations sont inscrits au bilan à leur valeur d'acquisition hors frais accessoires.

Une provision pour dépréciation des titres est constatée si la valeur d'acquisition est supérieure à la valeur d'utilité, appréciée par la Direction de la Société en fonction des perspectives de développement et de rentabilité des participations détenues.

Autres immobilisations financières

Elles comprennent principalement les dépôts et cautionnements versés à des tiers, le fonds de garantie retenu par un établissement bancaire français suite à la mise en place d'un contrat d'affacturage et des valeurs mobilières de placement nanties. Ces actifs sont comptabilisés au coût historique.

Stocks de matières premières et produits finis

Le coût d'entrée des stocks de matières premières est constitué du coût d'acquisition, déterminé par l'addition du prix d'achat et des coûts directement attribuables à l'acquisition.

Le coût d'entrée des biens produits correspond au coût de production. Celui-ci est constitué du coût des approvisionnements consommés augmenté des autres coûts engagés au cours des opérations de production.

Une provision pour dépréciation du stock est comptabilisée pour couvrir les produits non réparables en attente de destruction, les produits obsolètes, les excédents de produits en fin de vie et lorsque la valeur de réalisation attendue est inférieure au coût.

Créances clients et comptes rattachés

Les créances clients sont valorisées à leur valeur nominale. Dans le cas où il existe un risque de non recouvrement et que la perte est probable, une provision est comptabilisée quelle que soit l'échéance.

La Société avait un accord d'affacturage avec une institution financière française. La Société transférait à la société de financement toutes les factures émises aux clients éligibles, et les clients étaient chargés de régler les factures directement avec la société de financement. Le transfert de propriété qui résulte du contrat d'affacturage des créances justifie que ces dernières sortent de l'actif en contrepartie de la trésorerie reçue. La Société paie une commission sur la valeur nominale des comptes débiteurs soumis, qui est comptabilisée au compte de résultat et paie des intérêts sur les financements demandés. En novembre 2024, la Société a notifié à l'institution financière son intention de résilier le contrat d'affacturage à sa prochaine échéance, qui est survenue le 2 mars 2025.

Autres créances

Les autres créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur nette comptable.

La Société a conclu une entente pour financer les Crédits d'Impôt Recherche (CIR) 2020, 2021, 2022, 2023 et 2024 au fur et à mesure de son acquisition au cours de l'année. La Société transfère à la société de financement le crédit d'impôt recherche à recevoir sur une base trimestrielle. La créance de CIR demeure à l'actif de la Société jusqu'au remboursement de celle-ci par l'Etat à la société de financement. La Société ne conserve en Autres Créances que les retenues appliquées par l'organisme de financement qui lui seront reversées 5 ans après. En 2024, seule une partie du montant du CIR a été financée en 2024 car la Société a décidé de mettre fin à l'accord de financement et le montant financé a été remboursé en février 2025.

Dépôts à terme

Les dépôts à terme sont détenus à court terme, ne présentant pas de risque de taux significatif, et ne faisant pas l'objet d'un nantissement.

Disponibilités

Les disponibilités représentent les soldes débiteurs des comptes « Banques » à la clôture de l'exercice.

Charges constatées d'avance

Il s'agit des charges comptabilisées au cours de l'exercice et couvrant principalement une période afférente à l'exercice suivant.

Subventions d'investissement

Les revenus provenant du financement public des projets collaboratifs sont reconnus au fur et à mesure des engagements réels de dépenses directement liées à la réalisation des travaux stipulés dans ces contrats, sauf conditions suspensives justifiant d'une reconnaissance en produits d'exploitation lorsque celles-ci sont réalisées.

Avances conditionnées

Afin de faciliter le financement de ses activités de recherche, la Société bénéficie d'avances de l'Etat, assorties ou non d'intérêts, dont le remboursement est conditionné au succès commercial des produits développés. En cas d'échec, la dette restant à rembourser est annulée en contrepartie du résultat exceptionnel. Pendant la durée d'exécution du contrat, ces avances sont comptabilisées en autres fonds propres.

Provisions

Une provision est constituée lorsque, à la date de clôture, la Société a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages

économiques futurs sera nécessaire pour éteindre cette obligation et que le montant de cette obligation peut être estimé de manière fiable.

Dettes financières

Les frais de transaction qui sont directement attribuables à l'acquisition ou à l'émission d'un passif financier sont comptabilisés en charges à étaler. Ces frais sont ensuite amortis sur la durée de vie du passif.

Produits constatés d'avance

Il s'agit des produits relatifs à des ventes se rapportant aux exercices suivants.

Chiffre d'affaires

Les ventes de produits sont comptabilisées dans la mesure où il est probable que les retombées économiques vont parvenir à la Société et qu'ils peuvent être évalués de manière fiable et lorsque les coûts encourus ou à encourir concernant la transaction peuvent être évalués de manière fiable. Le chiffre d'affaires est mesuré à la juste valeur de la contrepartie reçue, hors taxes ou droits sur les ventes. Les critères de comptabilisation spécifique ci-dessous doivent également être appliqués avant la comptabilisation du chiffre d'affaires.

Production vendue de biens

Presque la totalité des ventes de produits de la Société provient de la vente de solutions semi-conducteurs destinées aux applications 4G à bande large sans fil. Une petite partie du chiffre d'affaires de la Société provient de la vente de concepts ou de cartes électroniques sur lesquelles ses clients développent et testent leurs propres concepts.

Le chiffre d'affaires est enregistré lorsque la preuve d'un engagement contractuel est établie, que le produit est livré, que le prix de vente est fixé ou peut être contractuellement déterminé, que le recouvrement est probable et que la Société a transféré à l'acheteur les risques, qu'il s'agisse du client final direct, du partenaire de fabrication du client final ou du distributeur, et avantages importants inhérents à la propriété des biens. Dès lors que l'un de ces critères n'est pas rempli, le chiffre d'affaires est différé jusqu'à ce que l'ensemble des critères soient réunis.

Les produits ne sont pas vendus assortis d'un droit de retour mais ils sont couverts par une garantie. Bien que les marchandises vendues intègrent des logiciels, la Société considère que le logiciel est un élément accessoire des produits qu'elle vend.

Production vendue de services

Les autres revenus sont constitués de la vente de licences permettant l'utilisation des solutions technologiques de la Société et des frais liés aux services de maintenance et de support logiciels annuels associés, ainsi que de la vente de services de support technique et de développement. Les services de développement comprennent des services de développement de la technologie de pointe pour des partenaires technologiques et le développement de produits et de services d'intégration pour des clients et des opérateurs de téléphonie mobile.

Les produits de la vente de licences sont reconnus lorsque (i) un accord contractuel légal a été conclu avec le client, (ii) le logiciel a été livré (en partant du principe qu'il n'existe aucune autre obligation importante), (iii) le recouvrement des créances est probable et (iv) le montant des frais est fixé et déterminable. Si un de ces critères n'est pas respecté, la comptabilisation des produits est reportée jusqu'à ce que tous ces critères soient respectés.

Le chiffre d'affaires provenant de la vente de services de maintenance et de support logiciels est comptabilisé sur la période de maintenance (en général, un an). Lorsque la première année de maintenance est comprise dans le prix de la licence logiciel, un montant égal à un an de maintenance, est déduit de la valeur de la licence et comptabilisé sous la forme d'un produit sur la période de maintenance décrite plus haut. La différence entre les services de licence et de maintenance facturés et le montant reconnu en chiffre d'affaires est comptabilisée sous forme de produit différé.

Les produits des services de support technique et de développement sont généralement comptabilisés selon la méthode de l'avancement lorsque la réalisation technique peut être estimée de façon fiable. Cela se produit lorsque le montant total du contrat peut être estimé de manière fiable et qu'il est probable que les avantages économiques associés iront à la Société et que l'avancement peut être évalué. Dans certains cas, les produits sont constatés à

l'achèvement des étapes du contrat. Les coûts associés sont comptabilisés en charges. Aucun coût n'a été capitalisé ou différé.

Autres achats et charges externes

Les autres achats et charges externes comprennent essentiellement le coût des sous-traitants lié à la production et celui des prestataires de services principalement lié au développement technologique.

Opérations en devises

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur en euros au taux de clôture du mois précédent leur comptabilisation. A la clôture, les créances, dettes et disponibilités sont converties et comptabilisées en euro sur la base du dernier cours de change. La différence en résultant est comptabilisée au bilan en "Ecart de conversion" pour les créances et les dettes, et en résultat financier pour les disponibilités. Les pertes de change latentes font l'objet d'une provision pour risques en totalité.

Opérations de couverture

La Société détient des instruments financiers dérivés (contrat d'option ou à terme) uniquement dans un but de couverture, afin de réduire son exposition au risque de change sur des transactions futures hautement probables. Les gains et pertes associés à ces instruments sont constatés en résultat lors de la réalisation des transactions couvertes.

Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel enregistre l'ensemble des éléments qui, du fait de leur nature ne peuvent pas être rattachés à l'exploitation courante de la Société.

Indemnités de fin de carrière

La législation française prévoit, lors du départ en retraite des salariés d'une entreprise, le versement d'une indemnité de départ calculée en fonction du nombre d'années de service effectuées. Cette obligation se définit comme un régime à prestations définies dans la mesure où la société, en tant qu'employeur, s'engage sur le niveau de prestations à verser à ses salariés.

Cet engagement est évalué par un actuaire indépendant d'après la méthode des unités de crédit projetées (conformément à la mise à jour de la norme IAS 19 / IFRS suite à la décision de l'IFRS IC en mai 2021 et à la recommandation du Conseil National de la Comptabilité du 1er avril 2003). Les modalités de calcul des engagements au titre des régimes à prestations définies, dont l'octroi des droits, est conditionné par la présence dans la société au moment du départ à la retraite (avec perte de tous droits en cas de départ anticipé) et dont les droits dépendent à l'ancienneté, tout en étant plafonné à un certain nombre d'années d'ancienneté. Cette évaluation nécessite l'utilisation de nombreuses hypothèses actuarielles, notamment, âge de départ en retraite, taux d'actualisation et taux d'augmentation des salaires.

Comme l'autorisent les règles comptables françaises, cet engagement n'est pas provisionné.

3. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Vente de la technologie 4G à Qualcomm et accords connexes

Le 22 août 2024, la Société et Qualcomm Technologies, Inc (« Qualcomm ») ont signé un contrat d'achat d'actifs. Cet accord comportait plusieurs conditions de clôture, remplies fin septembre, fixant la date de clôture au 30 septembre 2024. À la clôture, plusieurs autres accords, déjà négociés et inclus dans l'annexe du contrat d'achat, ont également été signés.

L'accord global a permis à Qualcomm d'acquérir la propriété intellectuelle des deux principales technologies 4G de la Société (Monarch2 et Calliope2) et de certains actifs physiques, ainsi que d'obtenir une licence sur l'ensemble du portefeuille de brevets de la Société et une licence sur la plateforme haut débit 5G partiellement développée par la Société, en contrepartie d'un versement de \$200 millions en numéraire (€181,6 millions), de la prise en charge pour un montant maximal de \$700.000 (€635.670) de certaines obligations salariales et de la rétrocession à la Société de la licence de la propriété intellectuelle 4G acquise pour Monarch2 et Calliope2.

La rétrocession de la licence des propriétés intellectuelles de Monarch2 et Calliope2 signifie que la Société conservera le droit de fabriquer et de vendre ces produits pour servir ses clients comme à l'accoutumée. Par conséquent, il n'y a eu ni cession ni cessation de l'activité 4G de la Société.

Concernant la contrepartie en numéraire de \$200 millions :

- \$15 millions (€13,6 millions) ont été versés en juin 2024 sous forme de paiement de licence pour les droits de fabrication de Monarch2, licence qui a été résiliée à la clôture de la transaction, bien que certaines clauses relatives à la responsabilité du produit et à l'indemnisation survivent à cette résiliation.
- \$3 millions (€2,7 millions) sous forme de prêt-relais accordé en septembre, majoré des intérêts courus (€10.897), ont été déduits du produit de la vente.
- \$10 millions (€9,1 millions) ont été versés directement sur un compte séquestre, dont le déblocage interviendra après la période de garantie de 12 mois, dans la mesure où aucune indemnisation n'est à déduire. Le montant du séquestre reste la propriété de l'acheteur jusqu'à sa date de résiliation. Les frais de séquestre sont partagés entre les deux sociétés : la part de Sequans pour la mise en place du séquestre a été déduite du produit de la vente.

Suite à ce qui précède, \$172 millions (€156,2 millions) ont été reçus en espèces le 30 septembre 2024. Le produit de cette vente a servi à rembourser les dettes échues de la Société (les dettes convertibles – voir note 4.12, les prêts non garantis entre parties liées – voir note 4.13 et les intérêts courus associés) et à régler toutes les créances fournisseurs en retard de paiement.

La transaction a généré un gain net de \$152,9 millions (€139,2 millions) sur la vente des actifs 4G, inclus dans le résultat exceptionnel de l'exercice clos le 31 décembre 2024. Le produit de la vente s'est élevé à \$175,6 millions (€159,6 millions), la valeur nette comptable des actifs vendus s'élevait à \$18,4 millions (€16,4 millions) au moment de la vente. De plus la Société a comptabilisé les frais liés à la transaction pour un montant total de \$4.4 millions (€3,9 millions).

La Société a également comptabilisé des revenus de licences provenant des livraisons au titre des licences de la plateforme haut débit 5G et des droits de fabrication de Monarch2, ainsi que de la concession de licences sur le portefeuille de brevets.

La comptabilisation de cette transaction a nécessité un jugement important pour estimer la valeur des différents actifs incorporels cédés ou concédés sous licence à Qualcomm (les immobilisations corporelles cédées ont été évaluées à leur valeur nette comptable). Cependant, les estimations de la valeur des licences à Qualcomm ont été réalisées en tenant compte de transactions similaires réalisées par la Société avec d'autres clients ces dernières années, et la valeur de la licence de la propriété intellectuelle acquise revenant à la Société a été estimée en tenant compte des flux de trésorerie futurs estimés liés à la vente de Monarch2 et Calliope2. Le solde de la valeur de la transaction a ensuite été affecté à la vente de la propriété intellectuelle 4G pour Monarch2 et Calliope2.

En vertu de la réglementation fiscale française, la Société peut opter pour un régime fiscal réduit pour les ventes ou les licences de propriété intellectuelle éligible, communément appelé « IP Box ». Le revenu imposable issu de cette transaction éligible est imposé à un taux de 10 % au lieu de 25% en France. La Société a choisi d'appliquer le régime IP Box au revenu imposable provenant de la vente de la propriété intellectuelle de Monarch2.

4. NOTES SUR LE BILAN

4.1. Actif immobilisé brut

4.1.1 Immobilisations incorporelles et corporelles

Immobilisations (En Euros)	31/12/2023	Acquisitions	Diminutions	31/12/2024
Immobilisations incorporelles	86.926.663	18.516.750	22.981.545	82.461.868
<i>Frais de développement</i>	<i>64.076.819</i>	<i>14.274.258</i>	<i>22.981.545</i>	<i>55.369.532</i>
<i>Logiciels, brevets, licences</i>	<i>22.849.844</i>	<i>4.242.492</i>	—	<i>27.092.336</i>
Immobilisations corporelles	26.881.090	633.815	296.385	27.218.520
<i>Installations techniques</i>	<i>23.930.397</i>	<i>628.166</i>	<i>180.524</i>	<i>24.378.039</i>
<i>Autres immobilisations corporelles</i>	<i>2.950.693</i>	<i>5.649</i>	<i>115.861</i>	<i>2.840.481</i>
Total immobilisations brutes	113.807.753	19.150.565	23.277.930	109.680.388

En septembre 2024, la Société a vendu à Qualcomm sa propriété intellectuelle pour deux principales technologies IoT 4G (Monarch2 et Calliope2). Les coûts de développement capitalisés ont été sortis de l'actif pour un montant total de €22.981.545.

La transaction prévoyait la rétrocession de la licence des propriétés intellectuelles de Monarch2 et Calliope2, comme décrit dans la Note 3. La juste valeur de cette licence a été estimée à \$3 millions (€2.7 millions) et est incluse dans les acquisitions de 2024.

4.1.2 Immobilisations financières

Immobilisations (En Euros)	31/12/2023	Augmentation	Diminution	31/12/2024
<i>Titres de participations</i>	<i>44.724</i>	—	—	<i>44.724</i>
<i>Créances rattachées</i>	<i>720</i>	<i>210</i>	—	<i>930</i>
Participations et créances rattachées	45.444	210	—	45.654
<i>Autres titres immobilisés</i>	<i>326.139</i>	<i>13.326</i>	—	<i>339.465</i>
<i>Prêts</i>	—	—	—	—
<i>Autres immobilisations financières</i>	<i>684.500</i>	<i>40.766</i>	<i>34.407</i>	<i>690.859</i>
Prêts & autres immob. financières	1.010.639	54.092	34.407	1.030.324
Total	1.056.083	54.302	34.407	1.075.978

4.2. Amortissements et dépréciations

Amortissements (En Euros)	31/12/2023	Dotations	Reprises	31/12/2024
Amortissements immobilisations incorporelles	29.275.380	3.936.770	6.706.779	26.505.371
<i>Frais de développement</i>	<i>9.613.570</i>	<i>1.952.122</i>	<i>6.706.779</i>	<i>4.858.913</i>
<i>Logiciels, brevets, licences</i>	<i>19.661.810</i>	<i>1.984.648</i>	—	<i>21.646.458</i>
Dépréciations immobilisations incorporelles	—	51.372.035	308.874	51.063.161
<i>Frais de développement</i>	—	<i>50.257.854</i>	—	<i>50.257.854</i>
<i>Logiciels, brevets, licences</i>	—	<i>1.114.181</i>	<i>308.874</i>	<i>805.307</i>
Amortissements immobilisations corporelles	23.608.619	1.804.436	160.412	25.252.643
<i>Installations techniques</i>	<i>20.829.206</i>	<i>1.761.667,4</i>	<i>133.203</i>	<i>22.457.670</i>
<i>Autres immobilisations corporelles</i>	<i>2.779.413</i>	<i>42.768,7</i>	<i>27.209</i>	<i>2.794.973</i>
Dépréciations immobilisations corporelles	669.482	190.843	725.754	134.571
<i>Installations techniques</i>	<i>669.482</i>	<i>190.843</i>	<i>725.754</i>	<i>134.571</i>
Total amortissements	53.553.481	57.304.084	7.901.819	102.955.746

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, la Société a pris la décision de suspendre indéfiniment le développement de la plateforme haut débit 5G en raison des coûts estimés pour achever ce développement et a comptabilisé une provision pour perte de valeur de €50.257.854 correspondant au montant total des coûts de développement capitalisés, €1.114.181 pour les licences achetées et €190.843 pour les installations techniques.

En septembre 2024, les amortissements des deux technologies IoT 4G (Monarch2 et Calliope2) vendues à Qualcomm ont été repris pour un total de €6.706.779. À la suite de la rétrocession de la licence de la propriété intellectuelle de Monarch2 et Calliope2, comme décrit dans la Note 3, la Société a réévalué la durée de vie utile restante des équipements liés à ces deux produits, prolongeant leur durée de vie jusqu'à la fin de l'année 2029 afin de l'aligner sur la durée de vie utile estimée de la licence rétrocédée.

4.3. Participations

La Société détient une participation de 100 % au capital des cinq filiales suivantes qu'elle a créées :

Nom	Localisation	Année de création	% de détention	Valeur comptable des titres (en Euros)
Sequans Communications Ltd	Royaume-Uni	2005	100	36.945
Sequans Communications Inc.	Etats Unis	2008	100	6.725
Sequans Communications Ltd. Pte.	Singapour	2008	100	51
Sequans Communications (Israel) Ltd.	Israël	2009	100	2
Sequans Communications Finland Oy	Finlande	2020	100	—
Sequans Communications SAS	France	2023	100	1.002

4.4. Autres immobilisations financières et autres titres immobilisés

Les autres immobilisations financières comprennent :

- les dépôts et cautionnements versés à des tiers, dont un dépôt de garantie pour les locaux du siège social équivalent à 3 mois de loyer d'un montant à la clôture de €175.325, des dépôts de garantie pour les locaux des autres sites en France et à l'étranger pour un total de €67.945;
- le fonds de garanti retenu par un établissement bancaire français suite à la mise en place d'un contrat d'affacturage (€447.589).

Les autres titres immobilisés comprennent un compte à terme mais classé en «autres titres immobilisés» du fait de son indisponibilité, pour un montant de €339.465 (€326.139 au 31 décembre 2023). Ces SICAV nanties couvrent une garantie donnée relative aux baux des locaux de la Société pour un montant €365.912 au 31 décembre 2024.

4.5. Stocks

Au 31 décembre 2024, le stock est composé de composants et de produits finis dont les valeurs brutes s'élèvent respectivement à €2.360.844 et €3.208.077.

Au 31 décembre 2024, la provision pour dépréciation s'élève à €2.901.105 (€2.600.287 au 31 décembre 2023).

Au cours de l'exercice 2024, la Société a déprécié le stock de modules et de puces, en dehors des unités susceptibles de satisfaire des demandes attendues de certains clients et des projets bien identifiés, et ceci même si ces produits n'ont pas été déclarés en fin de vie. La Société a donc comptabilisé une provision pour dépréciation d'un montant de €294.498. La Société a repris la provision à hauteur de €327.367 suite à la destruction de produits endommagés en 2023 et à la vente de produits dépréciés antérieurement.

Par ailleurs la Société a comptabilisé une dotation pour dépréciation de stocks de matières premières pour un montant de €454.214. La Société a également repris la provision à hauteur de €120.526 suite à la destruction ou à la consommation de matières premières en 2024.

Le montant restant en provision au 31 décembre 2024, soit €2.901.105, est lié pour un montant de :

- €1.594.804 à des produits finis endommagés ou dont le nombre d'unités en stock est supérieur aux quantités nécessaires pour répondre à la demande attendue des clients;

- €1.306.301 à des matières premières qui ne seront plus utilisées dans la fabrication des produits finis.

4.6. Créances clients et comptes rattachés

Au 31 décembre 2024, le solde de ce poste s'élève en valeur brute à €5.842.953 avec une provision totale pour créances douteuses s'élevant à €1.968.832.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, la Société n'a pas comptabilisé de dotation pour dépréciation de créances impayées.

Le montant des créances factorisées au 31 décembre 2024 s'élève à \$3.217.769.

4.7. Autres créances

Les autres créances comprennent notamment au 31 décembre 2024 :

- un compte séquestre de €9.081.003 relatif à la vente de technologies à Qualcomm, dont le déblocage interviendra après la période de garantie de 12 mois, dans la mesure où aucune indemnisation n'est à déduire. Le montant séquestré reste la propriété de l'acheteur jusqu'à sa date de résiliation.
- une créance avec Qualcomm suite à un accord de transition de services pour un montant de €313.806,
- une demande de remboursement de crédit de TVA pour un montant de €536.704,
- un dégrèvement de CFE pour €97.361,
- des fournisseurs débiteurs pour €36.481
- des subventions à recevoir relatives à des projets collaboratifs pour un total de €7.002.601,
- une créance sur l'Etat d'un montant de €2.235.592 correspondant au Crédit Impôt Recherche (CIR) de l'année 2024 (à noter que le remboursement des crédits d'impôt recherche des années 2023 et 2022 a été reçu courant 2024 pour un montant total de €8.546.948). Le montant total de cette créance s'élève à €2.873.750 mais comme lors des années précédentes, la Société a sollicité le préfinancement de son CIR auprès d'un organisme spécialisé, selon un calendrier établi sur la base estimée du CIR 2024 à chaque échéance et d'après les composantes du financement retenues suivantes:
 - Valeur nominale estimée: €3,2 millions (montant brut)
 - Taux d'intérêt retenu: 7,86%

Au 31 décembre 2024, la Société a limité le préfinancement à hauteur de €741.462 (€638.157 net des commissions et des intérêts financiers) et en janvier 2025, la Société a décidé de mettre fin à l'accord de financement et a remboursé le montant financé en février 2025.

- la retenue du CIR 2020 par l'organisme de préfinancement pour un montant de €100.032 qui sera remboursée en 2026.
- la retenue du CIR 2021 par l'organisme de préfinancement pour un montant de €124.236 qui sera remboursée en 2027.
- la retenue du CIR 2022 par l'organisme de préfinancement pour un montant de €100.908 qui sera remboursée en 2028
- la retenue du CIR 2023 par l'organisme de préfinancement pour un montant de €112.766 qui sera remboursée en 2029.

4.8. Dépôts à terme

Au 31 décembre 2024, la Société détenait des dépôts à terme pour un total de €51.022.962 (€6.805 au 31 décembre 2023) dont les maturités de placement courent sur des périodes comprises entre un jour et trois mois et qui sont rémunérés à des taux d'intérêts à court terme variables.

4.9. Capitaux propres

(En Euros)	31/12/2023	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution	31/12/2024
Capital social	2.462.619		51.469	—	2.514.088
<i>Acquisition des actions gratuites par des salariés</i>			<i>51.469</i>		<i>51.469</i>
Primes d'émission	9.601.330		45	51.469	9.549.905
<i>Acquisition des actions gratuites par des salariés</i>				<i>51.469</i>	<i>(51.469)</i>
<i>Attribution BSA (Bon de souscription d'action)</i>			<i>45</i>		<i>45</i>
Report à nouveau	—	(26.641.178)			(26.641.178)

Capital social

Au 31 décembre 2024, les actions se décomposent de la façon suivante :

	Nombre	Valeur nominale
- Actions composant le capital au début de l'exercice	246.262.004	0,01
- Actions émises pendant l'exercice	5.146.918	0,01
- Actions remboursées pendant l'exercice	—	0,01
- Actions composant le capital à la fin d'exercice	251.408.922	0,01

Au 31 décembre 2024, la situation des différents plans de bons de souscription d'actions («BSA»), options de souscriptions d'actions («stock-options») et actions gratuites («AGA») s'analyse comme suit (ne sont pas inclus les 9.382.986 BSA émis à un actionnaire stratégique en février 2019, les 816.716 BSA émis à Harbert European Speciality Lending en octobre 2018 et les 594.680 BSA et 1.244.820 BSA émis à Nokomis Capital L.L.C lors des amendements signés en Aout 2022 et Aout 2023, respectivement):

	Stock options					
Date de l'assemblée générale	26/06/2014		29/06/2015		29/06/2015	
Nombre de titres autorisés	1.350.000		1.350.000		1.350.000	
Date du conseil d'administration	24/03/2015	21/04/2015	20/07/2015	19/10/2015	14/12/2015	02/02/2016
Nombre total de titres attribués	27.200	138.000	385.600	134.800	576.250	33.600
Nombre de titres attribués au cours de l'exercice	—		—	—	—	—
Prix d'exercice des titres émis	\$1,76	\$ 1,94	\$1,55	\$1,2	\$1,97	\$1,9
Nombre total de titres émis suite aux exercices	1.238	—	3.500	14.100	43.062	3.992
Nombre de titres attribués et annulés	16.362	10.000	100.100	20.700	260.174	5.608
Nombre de titres non attribués et caduques	—					
Nombre de titres émis et non exercés au 31 décembre 2024	9.600	128.000	282.000	100.000	273.014	24.000
Nombre de titres restant à attribuer	—	—			—	
Augmentation de capital potentielle	—	—			—	
En valeur	96	1.280	2.820	1.000	2.730	240
En nombre d'actions	9.600	128.000	282.000	100.000	273.014	24.000
Dates d'expiration	24/03/2025	21/04/2025	20/07/2025	19/10/2025	14/12/2025	02/02/2026

	Stock options	
Date de l'assemblée générale	29/06/2015	28/06/2016
Nombre de titres autorisés	1.350.000	1.000.000
Date du conseil d'administration	26/04/2016	25/10/2016
Nombre total de titres attribués	219.750	190.000
Nombre de titres attribués au cours de l'exercice	—	—
Prix d'exercice des titres émis	\$2,54	\$1,77
Nombre total de titres émis suite aux exercices	—	—
Nombre de titres attribués et annulés	194.750	—
Nombre de titres non attribués et caduques		—
Nombre de titres émis et non exercés au 31 décembre 2024	25.000	190.000
Nombre de titres restant à attribuer		—
Augmentation de capital potentielle		—
En valeur	250	1.900
En nombre d'actions	25.000	190.000
Dates d'expiration	26/04/2026	25/10/2026

	BSA				
Date de l'assemblée générale	29/06/2015	29/06/2016		29/06/2016	
Nombre de titres autorisés	60.000	50.000		10.000	140.000
Date du conseil d'administration	29/06/2015	26/07/2016	25/10/2016	26/07/2016	26/06/2016
Nombre total de titres attribués	60.000	10.000	40.000	10.000	140.000
Nombre de titres attribués au cours de l'exercice	—	—	—	—	—
Cours de bourse à la date d'attribution	\$1,59	\$2,01	\$1,77	\$2,01	\$1,86
Nombre total de titres émis suite à l'acquisition par des salariés	—	—	—	—	—
Nombre de titres attribués et annulés	10.000	—	—	—	—
Nombre de titres non attribués et caduques	—	—	—	—	—
Nombre de titres émis et non exercés au 31 décembre 2024	50.000	10.000	40.000	10.000	140.000
Nombre de titres restant à attribuer	—	—	—	—	—
Augmentation de capital potentielle	—	—	—	—	—
En valeur	500	100	400	100	1.400
En nombre d'actions	50.000	10.000	40.000	10.000	140.000
Dates d'expiration	29/06/2025	26/07/2026	25/10/2026	26/07/2026	26/06/2026

	BSA				
Date de l'assemblée générale	30/06/2017	29/06/2018		28/06/2019	29/06/2020
Nombre de titres autorisés	180.000	210.000	40.000	252.000	252.000
Date du conseil d'administration	03/07/2017	02/07/2018	23/10/2018	01/07/2019	29/06/2020
Nombre total de titres attribués	180.000	210.000	40.000	252.000	252.000
Nombre de titres attribués au cours de l'exercice	—	—	—	—	—
Cours de bourse à la date d'attribution	\$3,31	\$2,04	\$1,35	\$0,89	\$1,51
Nombre total de titres émis suite à l'acquisition par des salariés	—	—	—	—	—
Nombre de titres attribués et annulés	—	—	—	—	—
Nombre de titres non attribués et caduques	—	—	—	—	—
Nombre de titres émis et non exercés au 31 décembre 2024	180.000	210.000	40.000	252.000	252.000
Nombre de titres restant à attribuer	—	—	—	—	—
Augmentation de capital potentielle	—	—	—	—	—
En valeur	1.800	2.100	400	2.520	2.520
En nombre d'actions	180.000	210.000	40.000	252.000	252.000
Dates d'expiration	03/07/2027	02/07/2028	23/10/2028	01/07/2029	29/06/2030

	BSA				
Date de l'assemblée générale	29/06/2020	25/06/2021	24/06/2022		
Nombre de titres autorisés	96.000	980.000	840.000	50.000	220.288
Date du conseil d'administration	02/02/2021	25/06/2021	24/06/2022	24/06/2022	25/10/2022
Nombre total de titres attribués	96.000	980.000	840.000	50.000	220.288
Nombre de titres attribués au cours de l'exercice	—	—	—	—	—
Cours de bourse à la date d'attribution	\$2,13	\$1,49	0,65	0,62	0,92
Nombre total de titres émis suite à l'acquisition par des salariés	—	—	—	—	—
Nombre de titres attribués et annulés	—	—	—	—	—
Nombre de titres non attribués et caduques	—	—	—	—	—
Nombre de titres émis et non exercés au 31 décembre 2024	96.000	980.000	840.000	50.000	220.288
Nombre de titres restant à attribuer	—	—	—	—	—
Augmentation de capital potentielle	—	—	—	—	—
En valeur	960	9.800	8.400	500	2.203
En nombre d'actions	96.000	980.000	840.000	50.000	220.288
Dates d'expiration	02/02/2031	25/06/2031	24/06/2032	24/06/2032	25/10/2032

	BSA					
Date de l'assemblée générale	24/06/2022	24/06/2023				
Nombre de titres autorisés	240.000	1.260.000	180.082	240.000	2.520.000	580.880
Date du conseil d'administration	24/4/2023	27/6/2023	5/3/2024	30/5/2024	1/7/2024	29/10/2024
Nombre total de titres attribués	240.000	1.260.000	180.032	240.000	2.520.000	580.880
Nombre de titres attribués au cours de l'exercice	—	—	180.032	240.000	2.520.000	580.880
Cours de bourse à la date d'attribution	0,57	0,54	0,18	0,18	0,13	0,26
Nombre total de titres émis suite à l'acquisition par des salariés	—	—	—	—	—	—
Nombre de titres attribués et annulés	—	—	—	—	—	—
Nombre de titres non attribués et caduques	—	—	—	—	—	—
Nombre de titres émis et non exercés au 31 décembre 2024	240.000	1.260.000	180.032	240.000	2.520.000	580.800
Nombre de titres restant à attribuer	—	—	—	—	—	—
Augmentation de capital potentielle	—	—	—	—	—	—
En valeur	2.400	12.600	1.800	2.400	25.200	5.809
En nombre d'actions	240.000	1.260.000	180.032	240.000	2.520.000	580.880
Dates d'expiration	24/4/2033	27/6/2033	5/3/2034	30/5/2034	1/7/2034	29/10/2034

	AGA					
Date de l'assemblée générale	26/6/2020				25/6/2021	
Nombre de titres autorisés	4.903.968			4.999.872		
Date du conseil d'administration	20/10/2020	15/12/2020	2/2/2021	20/4/2021	20/11/2021	14/12/2021
Nombre total de titres attribués	417.792	3.955.424	125.248	204.032	983.488	3.113.728
Nombre de titres attribués au cours de l'exercice	—	—	—	—	—	—
Cours de bourse à la date d'attribution	\$1,22	\$1,35	\$2,13	\$1,38	\$1,17	\$1,08
Nombre total de titres émis suite à l'acquisition par des salariés	287.846	3.421.558	107.846	109.394	574.864	2.140.094
Nombre de titres attribués et annulés	129.930	533.588	13.792	87.044	270.984	405.694
Nombre de titres non attribués et caduques	—	—	—	—	—	—
Nombre de titres émis et non exercés au 31 décembre 2024	16	278	3.610	7.594	137.640	567.940
Nombre de titres restant à attribuer	—	—	—	—	—	—
Augmentation de capital potentielle	—	—	—	—	—	—
En valeur	—	3	36	76	1.376	5.679
En nombre d'actions	16	278	3.610	7.594	137.640	567.940

	AGA					
Date de l'assemblée générale	25/6/2021		24/6/2022			
Nombre de titres autorisés	4.999.872		11.489.712			
Date du conseil d'administration	1/2/2022	26/4/2022	26/7/2022	26/7/2022	25/10/2022	13/12/2022
Nombre total de titres attribués	644.480	258.176	68.416	1.015.040	2.866.752	5.697.956
Nombre de titres attribués au cours de l'exercice	—	—	—	—	—	—
Cours de bourse à la date d'attribution	\$1,03	\$0.78	\$0.85	\$0.91	\$0.92	\$0.90
Nombre total de titres émis suite à l'acquisition par des salariés	361.386	94.728	38.468	569.998	1.433.106	2.598.057
Nombre de titres attribués et annulés	142.388	117.292	8.464	13.014	6.046	958.954
Nombre de titres non attribués et caduques	—	—	—	—	—	—
Nombre de titres émis et non exercés au 31 décembre 2024	140.706	46.156	21.484	432.038	1.427.600	2.140.945
Nombre de titres restant à attribuer	—	—	—	—	—	—
Augmentation de capital potentielle	—	—	—	—	—	—
En valeur	1.407	462	215	7.416	14.276	21.409
En nombre d'actions	140.706	46.156	21.484	432.038	1.427.600	2.140.945

	AGA					
Date de l'assemblée générale	24/6/2022			27/6/2023		
Nombre de titres autorisés	11.489.712			10.826.944		
Date du conseil d'administration	7/2/2023	23/3/2023	24/4/2023	15/8/2023	24/10/2023	19/12/2023
Nombre total de titres attribués	445.568	10.048	1.385.932	615.680	92.928	90.304
Nombre de titres attribués au cours de l'exercice	—	—	—	—	—	—
Cours de bourse à la date d'attribution	\$0.73	\$0.55	\$0.57	\$0.69	\$0.71	\$0.71
Nombre total de titres émis suite à l'acquisition par des salariés	120.028	—	342.590	144.298	5.640	10.640
Nombre de titres attribués et annulés	142.488	—	472.880	205.382	50.240	47.616
Nombre de titres non attribués et caduques	—	—	—	—	—	—
Nombre de titres émis et non exercés au 31 décembre 2024	183.052	10.048	570.462	266.000	37.048	32.048
Nombre de titres restant à attribuer	—	—	—	—	—	—
Augmentation de capital potentielle	—	—	—	—	—	—
En valeur	1.831	100	5.705	2.660	370	320
En nombre d'actions	183.052	10.048	570.462	266.000	37.048	32.048

	AGA			
Date de l'assemblée générale	27/6/2023		28/6/2024	
Nombre de titres autorisés	10.826.944		11.404.120	
Date du conseil d'administration	5/3/2024	30/4/2024	30/7/2024	29/10/2024
Nombre total de titres attribués	9880256	147.776	147.600	11.256.520
Nombre de titres attribués au cours de l'exercice	9.880.256	147.776	147.600	11.256.520
Cours de bourse à la date d'attribution	\$0.18	\$0.12	\$0.13	\$0.26
Nombre total de titres émis suite à l'acquisition par des salariés	0	—	—	—
Nombre de titres attribués et annulés	1.640.000	60.096	—	30.000
Nombre de titres non attribués et caduques	—	—	—	—
Nombre de titres émis et non exercés au 31 décembre 2024	8.240.256	87.680	147.600	11.226.520
Nombre de titres restant à attribuer	—	—	—	—
Augmentation de capital potentielle	—	—	—	—
En valeur	82.403	877	1.476	112.265
En nombre d'actions	8.240.256	87.680	147.600	11.226.520

4.10. Avances remboursables

En Octobre 2014, la Bpifrance a accordé un financement à la Société dans le cadre d'un projet de recherche à long-terme. Le montant total de ce financement est de €6.967.000 comprenant une partie sous forme de subvention (€ 2.957.000) et une autre sous forme d'avance remboursable (€4.010.000). Le financement a été versé en 3 versements dont le dernier a été reçu en 2019. L'avance porte intérêt au taux contractuel de 1,53% et doit être remboursée entre le 31 mars 2019 et le 2 janvier 2025. €150.000 en principal et intérêts ont été remboursés en 2019, €300.000 en 2020, €675.000 en 2021, €540.000 en 2022, €870.000 en 2023 et €1.130.000 en 2024.

En 2022, la Société a obtenu un financement pour un projet de €309.300 sous forme de subvention et de €472.746 sous forme d'avance remboursable. L'avance est remboursable à compter de septembre 2023 et jusqu'en septembre 2026. Le versement de la totalité du financement a été reçu en mars 2023 pour un montant total de €782.046. €60.000 en principal et intérêts ont été remboursés en 2024

En 2023, la Bpifrance a accordé un financement à la Société dans le cadre d'un projet de recherche à long-terme de €570.040 (€427.530 sous forme de subvention et €142.510 sous forme d'avance remboursable). Le financement sera effectué en 4 versements. Le premier versement a été reçu en mars 2023 pour un montant de €142.511 (€106.883 sous forme de subvention et €35.628 sous forme d'avance remboursable). Il n'y a pas eu d'autre versement reçus ni d'intérêts remboursés en 2024.

En mars 2024, la Bpifrance a accordé un financement à la Société dans le cadre d'un projet de recherche à long terme (projet 5G eRedCap) dans le cadre de l'initiative France 2030 visant à soutenir le développement de technologies d'intérêt national stratégiques. La durée de réalisation du projet est estimée à trois ans. Le financement total s'élève à €10.888.420 (€7.451.547 sous forme de subvention et €3.436.873 sous forme d'avance remboursable). Le financement sera versé en quatre versements, le premier ayant été reçu en avril 2024 pour un montant total de €2.722.105 (€1.862.887 sous forme de subvention et €859.218 sous forme de d'avance remboursable). La subvention est comptabilisée en réduction des frais de recherche et développement lorsque la dépense correspondante est engagée. L'avance remboursable sera remboursée du 31 mars 2028 au 31 janvier 2031 et porte intérêt à un taux contractuel fixe de 5,07 %.

4.11. Provisions

Le tableau suivant récapitule l'ensemble des provisions pour risques et charges et pour dépréciation et retrace les dotations et reprises opérées au titre de l'exercice 2024:

Nature des Provisions (en Euros)	31/12/2023	Dotations	Reprises (prov. utilisées)	Reprises (prov. non utilisées)	Ecart de change	31/12/2024
Provision pour pertes de change	2.882.675	623.950	2.882.675	—		623.950
Provision pour charges et litiges	—	725.277	—	—	(9.179)	734.455
Autres provisions	1.319.441	150.528	—	784.452	(57.437)	742.955
Provision pour risques et charges	4.202.116	1.499.755	2.882.675	784.452	(66.616)	2.101.360
Provision pour dép. immo.	—	51.372.035	308.874	—	—	51.063.161
Provision pour dép. immo. corporelles	669.482	190.843	725.754	—	—	134.571
Provision pour dép. immo. financières	—	—	—	—	—	—
Provision pour dép. autres immo. financières	—	—	—	—	—	—
Provision sur stocks et encours	2.600.287	748.712	447.894	—	—	2.901.105
Provision sur comptes clients et autres créances	2.170.306	—	201.474	—	—	1.968.832
Provision pour dépréciation	5.440.075	52.311.590	1.683.996	—	—	56.067.669
Total général	9.642.191	53.811.345	4.566.671	784.452	(66.616)	58.169.029
d'exploitation		53.187.395	2.468.448			
dont dotations et reprises financières		623.950	2.882.675			
exceptionnelles		—	—			

Au cours de l'exercice 2024, la Société a constitué des provisions pour charges et litiges concernant d'une part une rupture conventionnelle d'un montant de €330.182, et d'autre part le risque de réclamation pour remboursement d'une avance pour €404.274.

Aux 31 décembre 2023 et 2024, les autres provisions comprennent principalement les paiements estimés aux détenteurs de brevets essentiels dans le cadre des exigences de la norme de redevances établies sur les ventes de modules LTE. La provision est basée sur le jugement de la Direction, en tenant compte des différents articles, rapports et des discussions de l'industrie sur le sujet qui étaient disponibles. Les modules de la Société sont considérés comme des produits finaux intégrant la fonction complète de LTE, et donc peuvent avoir des redevances évaluées sur leur vente; aucune redevance n'est comptabilisée sur les ventes de puces car la fonctionnalité LTE complète n'est pas incluse dans la puce.

4.12. Emprunts obligataires convertibles

- **Emprunt obligataire Nokomis Capital émis en août 2019**

Le 16 août 2019, la Société avait émis un emprunt obligataire convertible auprès de Nokomis Capital, L.L.C, d'une valeur nominale de \$5 millions (€4.457.000) arrivant à échéance le 16 août 2022. La dette portait intérêt à 7% par an avec un intérêt annuel payable à la date d'anniversaire de la dette en montant nominal équivalent de dette convertible. La dette est convertible, au gré du porteur, en actions ordinaires de la Société à un prix de conversion de \$0,82 par action.

Le 15 août 2022, cet emprunt obligataire est arrivé à échéance et la Société a choisi d'exercer la première option de l'avenant signé le 20 mars 2020 afin de proroger l'échéance au 16 août 2023 en échange de l'émission de 594.680 bons de souscription à Nokomis à un prix d'exercice de \$1,03 par bon de souscription. La date d'expiration de ces bons est le 15 août 2026. Conformément à l'article II de l'avenant, le taux d'intérêt de l'emprunt obligataire est porté à 9,5 % par an à compter du 15 août 2022. Le prix de conversion de la dette reste inchangé.

Le 15 août 2023, cet emprunt obligataire est arrivé à échéance et la Société a choisi d'exercer la seconde option de l'avenant signé le 20 mars 2020 afin de proroger l'échéance au 16 août 2024 en échange de l'émission de 1.244.820 bons de souscription à Nokomis à un prix d'exercice de \$0,8092 par bon de souscription. La date d'expiration de ces bons est le 15 août 2026. Conformément à l'article II de l'avenant, le taux d'intérêt de l'emprunt obligataire est porté à 13,5 % par an à compter du 15 août 2023. Le prix de conversion de la dette reste inchangé.

- **Emprunt obligataire Lynrock Lake Master Fund LP émis en avril 2021**

Le 9 avril 2021, la Société avait émis un nouvel emprunt obligataire convertible auprès de la société Lynrock Lake Master Fund LP d'un montant de \$40 millions (€33.616.000) arrivant à échéance en avril 2024 et convertible, au gré du détenteur, en actions de la Société à un prix de conversion de \$1,915 par action sous réserve de ne pas détenir plus de 9,9% des actions en circulation de la Société. Le taux d'intérêt annuel était de 5,0625% en cas de paiement en espèces ou de 6% si les intérêts étaient capitalisés. La Société conservait une option pour rembourser l'obligation dans certaines conditions après 12 mois, en totalité ou en partie. Si un changement de contrôle survenait à tout moment avant le remboursement total de l'emprunt, Lynrock Lake Master Fund LP aurait le droit, à sa seule discrétion, d'exiger de la Société qu'elle convertisse ou rembourse la totalité du capital restant dû (y compris intérêts courus et intérêts impayés).

Le 9 avril 2024, la Société a obtenu des accords moratoires auprès des deux détenteurs de dettes convertibles. Les accords ont accordé une période initiale de moratoires jusqu'au 26 avril 2024, laquelle a été prolongée jusqu'au 30 septembre 2024. Suite à l'allongement de l'échéance de l'obligation de Lynrock Lake, le taux d'intérêt PIK est passé de 6 % à 8 % à compter du 10 avril 2024.

Début octobre 2024, la Société a remboursé l'intégralité des dettes convertibles et des intérêts courus, \$49.473.000 (€44.545.825) à Lynrock et \$7.739.000 (€6.968.129) à Nokomis.

4.13. Autres emprunts

Emprunts contractés sur l'exercice :

- **Emprunt "272 Capital Master Fund"**

Le 22 avril 2024, la Société a émis un emprunt non garanti d'un montant en principal de \$5.000.000 (€4.599.000) à 272 Capital Master Fund, Ltd. La transaction a été clôturée le 24 avril 2024. Cet emprunt portait intérêt en nature au taux annuel de 12,0%, avec un rendement garanti de 40,0%. L'échéance de l'emprunt était fixée au plus tôt au 22 avril 2025 ou un jour avant la date d'échéance la plus proche de la dette convertible existante de la Société détenue par Lynrock Lake et Nokomis et des billets subordonnés détenus par Renesas.

En octobre 2024, la Société a remboursé l'emprunt et les intérêts pour un montant total de €6.438.588 (€4.599.000 de principal et €1.839.588 d'intérêts).

Emprunts contractés sur les précédents exercices :

- **Emprunt "BPI Prêt Garanti par l'Etat"**

Le 7 mai 2020, BPI France Financement a accordé à Sequans un prêt garanti par l'Etat, en soutien à l'innovation, dans le cadre des mesures gouvernementales en vue de soutenir les entreprises dans le contexte de crise sanitaire aiguë (COVID-19). Ce financement bénéficie d'une garantie de l'Etat au titre du Fonds National Garantie Etat Coronavirus à hauteur de 90,00 % de l'encours du prêt. Ce prêt d'un montant de 5 millions d'euros porte intérêt à 1,75% et est remboursable soit après un an de différé (capital + intérêts), soit sur les 5 années suivantes sur option de la Société. En Mars 2021, la Société a exercé l'option de ne rembourser l'emprunt qu'à compter du 1er août 2022 et jusqu'en mai 2026. Seuls les intérêts ont été remboursés trimestriellement la première année à compter du 1er août 2021. À la suite de l'ouverture de la procédure de conciliation en France en avril 2024, la Société est parvenue à un accord avec Bpifrance pour reporter les remboursements du prêt français jusqu'à la fin de ladite procédure,

prévue pour le 30 septembre 2024. Au cours de l'exercice 2024, la Société a remboursé €937.500 de nominal et €85.738 d'intérêts. Au 31 décembre 2024, le montant à rembourser s'élève à €1.875.000 et €3.516 d'intérêts courus.

▪ **Emprunt "RENESAS"**

Le 8 novembre 2023, dans le cadre de l'acquisition en cours envisagée de la Société par Renesas Electronics Corporation «Renesas » (acquisition qui a ensuite été résiliée en février 2024), la Société a conclu un accord de prêt avec Renesas Electronics America. (« Renesas America ») pour un montant en principal de \$6.000.000 (€5.680.200), à un taux d'intérêt déclaré de 9,5 % par an. Le montant principal et les intérêts courus sur le prêt sont dus à la date la plus rapprochée (i) de la demande écrite de remboursement par le titulaire du prêt après la réalisation réussie de l'offre de Renesas Electronics Europe GmbH, constituée en société à responsabilité limitée, société de droit allemand (Gesellschaft mit beschränkter Haftung—GmbH) et filiale directe à 100% de Renesas, pour acquérir toutes les actions ordinaires en circulation de la Société, d'une valeur nominale 0,01 € par action (« Actions Ordinaires »), et des actions ordinaires pouvant être émises lors de l'exercice, de la conversion ou de l'échange de toutes options, bons de souscription, obligations convertibles, attributions d'actions restreintes ou droits d'acheter, de souscrire ou de se voir attribuer des actions ordinaires de la Société, pour 0,7575 \$ par action ordinaire (l'« Offre publique d'achat ») en circulation, (ii) 90 jours après la résiliation de l'offre publique d'achat (autrement qu'en raison de sa réussite), (iii) 90 jours après la résiliation du protocole d'accord (le « MoU), daté du 4 août 2023, par et entre Renesas et la Société, et (iv) de la date à laquelle des frais de résiliation de la Société (tels que définis dans le MoU) sont payables en vertu du MoU. Conformément au contrat de prêt, la Société sera tenue de payer à Renesas 10 % du montant en principal initial du prêt en plus de tout montant en principal impayé et de tout intérêt couru et impayé à la résiliation du protocole d'accord dans certaines circonstances. Le contrat d'achat contient les représentations et garanties habituelles de la Société. Le prêt contient des clauses restrictives habituelles et est soumis aux cas de défaut habituels.

Le 27 décembre 2023, la Société a conclu un deuxième prêt avec Renesas America d'un montant en principal de \$3.000.000 (€2.775.600), à un taux d'intérêt de 9,5 % par an.

Le 12 février 2024, la Société a conclu un troisième accord de prêt avec Renesas America d'un montant en principal de \$9.000.000 (€8.253.000), à un taux d'intérêt déclaré de 9,5 % par an.

Le 22 février 2024, Renesas a informé la Société qu'elle mettait fin au protocole d'accord de rachat en raison d'une décision défavorable sur le plan fiscal rendue le 15 février 2024 par les autorités fiscales japonaises.

En avril 2024, la Société a obtenu un accord moratoire auprès de Renesas, accordé pour une période initiale de moratoires jusqu'au 26 avril 2024, laquelle a ensuite été prolongée jusqu'au 30 septembre 2024.

En octobre 2024, la Société a remboursé les trois prêts et les intérêts courus (€17.346.769 de principal et €1.130.407 d'intérêts).

4.14. Avances et acomptes clients

Le montant inscrit au poste "avances et acomptes clients" provient principalement d'un acompte reçu pour un montant de €3.032.053 concernant une commande client qui sera livrée ultérieurement.

4.15. Instruments financiers

Le tableau suivant présente les notionnels et valeurs de marché des instruments financiers dérivés de change (non dénoués), au 31 décembre 2024.

Type d'instrument	Valeur de marché (€)	Notionnel (€)
Contrats d'achat à terme	(101.562)	3.000.000
Autres instruments optionnels	—	—

Les contrats d'achat à terme dénoués au cours de l'exercice 2024 ont engendré un gain net de change de €42.953.

5. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

5.1. Répartition géographique du chiffre d'affaires

31 Décembre 2024	Marchés géographiques		
(En Euros)	France HT	Etranger	Total HT
Production vendue	483.106	10.606.394	11.089.500
Prestations de services	144.081	22.596.160	22.740.241
Total 2024	627.187	33.202.554	33.829.741

31 Décembre 2023	Marchés géographiques		
(En Euros)	France HT	Etranger	Total HT
Production vendue	6.155	7.474.814	7.480.969
Prestations de services	21.600	23.266.170	23.287.770
Total 2023	27.755	30.740.984	30.768.739

5.2. Résultat financier

Nature (en Euros)	Charges		Produits	
	31/12/2023	31/12/2024	31/12/2023	31/12/2024
Différence de change	1.026.765	3.952.416	880.326	5.280.557
Produits financiers de participations	—	—	1.730.102	—
Produits nets des dépôts à terme	—	—	162.016	787.951
Intérêts et assimilés	3.699.283	6.405.238	—	—
Provisions	2.882.675	623.950	4.882.815	2.882.675
Total	7.608.723	10.981.604	7.655.259	8.951.183

Du fait de son activité à l'exportation, la Société traite une partie importante de ses opérations en dollars américains. Les placements (dépôts à terme) sont en dollars. Le gain net de change réalisée s'élève à €1.328.141 au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, du fait de la fluctuation du dollar par rapport à l'euro.

Les intérêts et charges assimilées incluent notamment les intérêts liés aux dettes convertibles pour un montant de €3.012.598 (€3.112.058 pour l'année 2023), les intérêts de la dette financière pour un montant de €3.010.864 (€238.687 pour l'année 2023) et les intérêts liés à l'affacturage pour un montant de €131.688 (€106.090 pour l'année 2023).

Provisions :

La charge 2024 correspond au provisionnement des pertes de change latentes à fin décembre 2024.

Le produit 2024 s'explique par la reprise de la provision pour pertes de change latentes comptabilisée au 31 décembre 2023.

5.3. Résultat exceptionnel

Nature (en euros)	31 Décembre 2024	
	Charges	Produits
Vente de technologies à Qualcomm Inc	16.483.558	159.604.611
Frais exceptionnels liés à la vente de technologies	3.930.396	—
Aide à l'apprentissage	—	6.200
Divers	10.173	47.893
Total	20.424.126	159.658.704

Les charges exceptionnelles proviennent notamment des coûts associés à l'opération de cession d'actifs à Qualcomm: des honoraires engagés pour l'opération s'élevant à €3.930.396, mais également la valeur nette comptable des frais de développement de deux produits cédés pour un total de €16.483.558.

Les produits exceptionnels concernent principalement le produit de cession des actifs à Qualcomm pour un montant de €159.604.611.

5.4. Impôts sur les bénéfices

Selon la réglementation fiscale française, la Société peut choisir d'appliquer un régime fiscal préférentiel aux ventes ou licences de droits de propriété intellectuelle éligibles, communément appelé le « régime de l'IP Box ». Le revenu imposable provenant de telles transactions éligibles est soumis à un taux d'imposition de 10%. La Société a choisi d'appliquer le régime de l'IP Box au revenu imposable généré par la vente de la propriété intellectuelle éligible Monarch 2, qui correspond à l'élément logiciel pouvant être protégé en tant que marque.

Le gain réalisé sur la vente des actifs 4G a été réparti entre les différents actifs cédés, ainsi qu'entre les éléments de propriété intellectuelle éligibles et non éligibles, sur la base d'une analyse des coûts de développement respectifs. Le gain associé à la vente du logiciel Monarch 2 éligible a été réduit de la valeur des coûts de développement capitalisés figurant au bilan à la date de la transaction, ainsi que des dépenses de recherche et développement comptabilisées en charges en 2024 jusqu'à la date de la transaction.

L'utilisation du régime de l'IP Box pour cette transaction fait actuellement l'objet d'un examen par l'administration fiscale française. Une décision est attendue avant la fin de l'année 2025.

Au 31 décembre 2024, une charge d'impôt courante en France a été comptabilisée pour €2.721.088. En cas de décision défavorable, l'ensemble du revenu imposable en France serait soumis à un taux d'imposition de 25%, ce qui entraînerait une augmentation de l'impôt dû de €4.119.101.

La Société dispose d'un bureau de représentation à Shanghai. Elle acquitte un impôt équivalent à l'impôt sur les bénéfices dont le montant est de €34.423 en 2024.

En 2024, la Société a comptabilisé un crédit d'impôt recherche d'un montant de €2.873.750 (€4.510.643 au titre de l'exercice 2023).

6. AUTRES INFORMATIONS

6.1 Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances (Euros)	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Actif immobilisé	1.031.253	447.589	583.664
<i>Créances rattachées à des participations</i>	930	—	930
<i>Titres nantis</i>	339.465	—	339.465
<i>Dépôts</i>	690.859	447.589	243.270
Actif circulant	27.207.607	23.140.630	4.066.977
<i>Clients douteux ou litigieux</i>	2.208.054	—	2.208.054
<i>Autres créances clients</i>	3.634.900	3.634.900	—
<i>Personnel et comptes rattachés</i>	225,31	225,31	—
<i>Taxe sur la valeur ajoutée</i>	836.431	836.431	—
<i>CIR</i>	2.673.534	2.235.592	437.942
<i>Subvention à recevoir</i>	7.002.601	5.650.529	1.352.073
<i>Autres impôts, taxes et versements assimilés</i>	110.036	110.036	—
<i>Débiteurs divers</i>	9.431.433	9.431.433	—
<i>Charges constatées d'avance</i>	1.310.393	1.241.484	68.909
Total créances	28.238.860	23.588.219	4.650.641

Etats des dettes (Euros)	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes financières divers	1.878.516	1.253.516	625.000	—
Emprunts obligataires convertibles	—	—	—	—
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	25.000	25.000	—	—
Fournisseurs et comptes rattachés	5.438.345	5.438.345	—	—
Personnel et comptes rattachés	2.698.985	2.698.985	—	—
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	3.543.308	2.851.418	691.890	—
Autres impôts, taxes et assimilés	2.945.304	2.945.304	—	—
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	187.056	187.056	—	—
Autres dettes	13.090.737	13.090.737	—	—
Produits constatés d'avance	8.271.507	8.271.507	—	—
Total dettes	38.078.758	36.761.868	1.316.890	—

6.2. Transactions avec les entreprises liées

Postes concernés	31 Décembre 2023	31 Décembre 2024
(en Euros)		
Autres créances	720	930
Autres dettes	12.024.534	12.820.216
Achats de matières premières	9.955	—
Autres achats et charges externes	24.151.469	23.396.580
Intérêts et charges assimilées	215.314	300.993
Produits financiers de participations	1.730.102	—

Les opérations réalisées avec les entreprises liées l'ont été à des conditions normales de marché ou sont exclues du champ d'application du règlement ANC n°2010-02 et ANC n°2010-03 avec des entreprises liées.

6.3. Ecart de conversion

Actif (en Euros)	31 Décembre 2024	31 Décembre 2023
Créances et dettes d'exploitation	333.000	180.268
Autres dettes et créances	290.950	2.702.407
Total écart de conversion actif	623.950	2.882.675

Passif (en Euros)	31 Décembre 2024	31 Décembre 2023
Créances et dettes d'exploitation	521.421	361.375
Autres dettes et créances	77.265	644.183
Total écart de conversions passif	598.686	1.005.558

6.4. Détail des produits à recevoir

Postes de bilan concernés (en Euros)	31 Décembre 2024	31 Décembre 2023
Subventions à recevoir	7.002.601	2.482.469
Fournisseurs, avoir à recevoir	—	—
Clients factures à établir	2.446.934	2.639.968
Impôts et taxes	97.361	107.551
Autres produits à recevoir	9	731
Total	9.546.905	5.230.719

6.5. Détail des charges à payer

Charges à payer (en euros)	31/12/24	31/12/23
Emprunts et dettes financières divers	437.776	2.617.762
Fournisseurs, factures non parvenues	2.420.029	3.164.953
Dettes fiscales et sociales	9.187.597	5.517.989
Personnel, charges à payer	2.698.985	2.058.775
<i>Salaires nets</i>	—	—
<i>Dettes diverses de personnel</i>	6.734	5.250
<i>Provision pour congés payés</i>	653.708	1.137.962
<i>Provision pour bonus à payer</i>	2.038.543	915.563
Organismes sociaux	3.543.308	3.146.378
<i>Caisses sociales</i>	2.442.459	2.225.389
<i>Charges sociales sur congés payés et sur bonus à payer</i>	913.256	905.275
<i>Autres</i>	187.593	15.714
Etat, charges à payer	2.945.304	312.836
Fournisseurs d'immo. Factures non parvenues	184.946	203.225
Total charges à payer	12.230.348	11.503.929

6.6. Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance (en Euros)	31/12/2024	31/12/2023
Charges d'exploitation	1.310.392	1.229.555
Frais d'émission d'emprunt à étaler	—	79.154
Total charges constatées d'avance	1.310.392	1.308.709

Produits constatés d'avance (en Euros)	31/12/2024	31/12/2023
Produits d'exploitation	8.271.507	2.790.902
Total produits constatés d'avance	8.271.507	2.790.902

En 2024, la Société a différé une partie des revenus relatifs à la licence et aux brevets cédés à la société Qualcomm Inc. pour un montant total de €7.983.414 et qui devraient être reconnus en comptabilité au cours des exercices clos après le 31 décembre 2024.

En 2024, la Société a également différé des revenus liés à des produits pour €216.444 (le chiffre d'affaires est reconnu lorsque le distributeur vend le produit au client final) et a différé un chiffre d'affaires d'un montant total de €71.649 correspondant à des maintenances à reconnaître en chiffre d'affaires en 2025.

6.7. Engagements hors bilan et passifs éventuels

Engagements auprès fournisseurs

A la clôture de l'exercice, les commandes en cours de production mais non encore livrées s'élèvent à €3,8 millions. Il s'agit de commandes fermes non annulables passées auprès de fournisseurs de matières premières, de produits finis et d'immobilisations et qui seront livrées principalement durant l'année 2025.

Contrats de location

La caution bancaire émise en 2020 pour garantir le paiement des loyers des locaux du siège social s'élève à €314.828 au 31 décembre 2024. Cet acte de cautionnement est garanti par un compte à terme d'un montant de €339.465 au 31 décembre 2024.

Les loyers restant à courir jusqu'en mai 2026 (prolongation du bail de Colombes signée en 2019) au titre des surfaces utilisées représentent un montant de €1.308.219. Ce montant prend en compte les loyers des bureaux de Colombes, déduction faite de la franchise de loyer obtenue lors de la prolongation du bail.

Les autres baux concernant les autres établissements de la Société représentent un engagement de €60.956.

Indemnités de fin de carrière

Au 31 décembre 2024, la valeur actualisée de l'obligation est évaluée à €604.220 (€691.669 au 31 décembre 2023).

Les différentes hypothèses actuarielles retenues en 2024 pour le calcul des provisions pour indemnités de départ en retraite sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 3,35% (2023 :3,20%)
- Age de départ en retraite : 65-67 ans (2023 : 65-67 ans)
- Modalités de départ : à l'initiative de l'employé
- Evolution annuelle des salaires : entre 1,5% et 3,5%
- Taux de charges sociales patronales moyen : 47%
- Taux de rotation : dégressif à partir de 2 % excepté les personnes âgées de plus de 62 ans ou plus : 0%

En 2024, à la suite du transfert des employés français vers Qualcomm le 1er octobre 2024, la provision correspondante pour l'indemnité de départ à la retraite, d'un montant de €219.277, a été reprise.

Aucune personne n'est partie à la retraite cette année.

Indemnités de rupture

Le contrat de travail du Président Directeur Général prévoit (sous réserve d'un engagement de non concurrence de douze mois et sauf cas de résiliation fondée) le paiement d'une indemnité dans l'hypothèse où le Conseil d'Administration mettrait fin à ses fonctions de Directeur Général. Cette indemnité comprendrait 18 mois de salaire brut annuel et 150 % de son bonus annuel, ainsi que 100 % de tous ses droits à des actions non acquises à cette date (qu'ils soient soumis à des conditions de temps ou de performance) portant sur des actions ordinaires de la Société.

Litiges

Le 13 mai 2025, la Société a déposé une plainte auprès de la Cour de la Chancellerie de l'État du Delaware aux Etats-Unis contre Renesas Electronics Corporation (« Renesas ») pour violation des engagements énoncés dans le Protocole d'Accord daté du 4 août 2023 (tel que modifié les 31 août 2023, 4 décembre 2023 et 5 janvier 2024), en vertu duquel la Société et Renesas avaient convenu de poursuivre la vente des actions de la Société à Renesas par le biais d'une offre publique d'achat.

La plainte allègue en outre que Renesas a violé son obligation implicite de bonne foi et de traitement équitable, et a commis une fraude.

En conséquence, la Société réclame des dommages-intérêts d'un montant de 250 millions de dollars, majorés des intérêts.

6.8. Accroissements et allègements de la dette future d'impôt

Accroissements d'impôt (en Euros)	Base	Montant
- Ecart de conversion Actif 2024	623.950	161.135
Total accroissements	623.950	161.135
Allègements d'impôt (en Euros)	Base	Montant
- Provision Effort Construction 2024	56.350	14.552
- Provision pour perte de change 2024	623.950	161.135
- Ecart de conversion Passif 2024	598.686	154.611
Total allègements	1.278.986	330.298
Situation fiscale différée nette		(169.163)

	Montant
Déficits reportables antérieurs	363.918.609
Déficits antérieurs imputés	(27.585.357)
Résultat fiscal de l'exercice	(4.039.271)
Situation fiscale latente	332.293.981

Le taux d'IS utilisé est égal à 25% auquel on ajoute la contribution sociale sur l'IS (3,3% du taux d'IS).

6.9 Rémunération des dirigeants et des administrateurs

Le montant global des rémunérations versées aux membres des organes de direction s'élevait à €2.965.625 pour l'exercice 2024. La Société n'a contracté aucun engagement pour pension de retraite au profit des dirigeants.

Le montant des jetons de présence alloués aux administrateurs pour leur participation aux réunions du Conseil d'Administration s'élève à €196.988.

6.10 Effectif moyen

	Personnel Salarié	Personnel mis à la disposition de l'entreprise
Cadres	132	84
Agents de maîtrise et techniciens	—	—
Employés	—	—
	132	84

6.11 Filiales et participations (en Euros)

Sociétés	Capital	Capitaux propres avant affectation des résultats en devises locales	% de capital détenu	Valeur d'inventaire des titres Brute (€)	Nette (€)
Sequans Ltd. (UK)	£25 000	£3.191.565	100%	36.945	36.945
Sequans Inc. (US)	\$10 000	\$3.384.835	100%	6.725	6.725
Sequans Israel Ltd	ILS 10	ILS 6.035.012	100%	2	2
Sequans Ltd. Pte. (SG)	S\$ 100	S\$2.139.985	100%	51	51
Sequans Finland Oy	—	€202.547	100%	0	0
Sequans Communications SAS	€2	€1.002	100%	1.002	1.002

Sociétés	Prêts et avances	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat du dernier exercice	Dividendes encaissés	Observations
Sequans Ltd. (UK)	0	£6.116.808	£799.383	N/A	Comptes audités
Sequans Inc. (US)	0	\$5.494.757	\$376.763	N/A	N/A
Sequans Israel Ltd	0	ILS 38.092.456	ILS 2.909.336	N/A	Comptes audités
Sequans Ltd. Pte. (SG)	0	S\$906.076	S\$82.452	N/A	Comptes audités
Sequans Finland Oy	—	€1.001.367	€72.544	N/A	Comptes audités
Sequans Communications SAS	€0	€0	€2	N/A	N/A

7. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Le 16 janvier 2025, la Société a acquis 100% des actions d'ACP Advanced Circuit Pursuit AG (« ACP »), une société zurichoise reconnue pour son portefeuille de propriété intellectuelle RF et son expertise en technologie CMOS RF, dans le cadre d'une transaction entièrement en numéraire. Cette acquisition ne répond à aucun critère de matérialité pour la publication d'informations.